



Startseite > Kirche > Bekanntmachungen > Modification du jour de célébration des services divins de fin d'année (Saint-Sylvestre) et du nouvel an en Europe

Modification du jour de célébration des services divins de fin d'année (Saint-Sylvestre) et du nouvel an en Europe



Jahresabschlussgottesdienst an Silvester 2014

(Foto: F. Schuldt)

Zurich. Les horaires actuels de célébration des services divins de fin d'année ont été fixés en 2011. Les apôtres de district d'Europe ont résolu de les modifier pour l'espace européen. Dorénavant, le service divin de fin d'année ainsi que le service divin du nouvel an y seront célébrés un dimanche.

Cette nouvelle règle entre immédiatement en vigueur. L'idée maîtresse qui la sous-tend est la mise en valeur du dimanche comme jour de célébration du service divin. Tant le 31 décembre (Saint-Sylvestre) que le nouvel an ne sont pas des fêtes liturgiques. Il est donc approprié de célébrer le dernier service divin de l'année un dimanche, et non pas le jour de la Saint-Sylvestre. De la même manière, le premier service divin de la nouvelle année sera aussi fixé un dimanche, et non pas le jour du nouvel an.

Exceptions à cette règle

Il y a des exceptions à cette règle, notamment, comme c'est le cas en 2017, quand la Saint-Sylvestre tombe le dimanche. Le service divin du nouvel an 2018 aura donc lieu le dimanche 7 janvier 2018. Si Noël tombe un samedi ou un dimanche, le service divin de fin d'année sera célébré le 31 décembre comme jusqu'à présent. Ce sera le cas pour 2021-2022.

Pas d'extension mondiale de cette règle

La résolution prise par l'assemblée internationale des apôtres de district en 2011 partait du principe d'un système uniforme à l'échelle mondiale, dans lequel le 31 décembre (Saint-Sylvestre) et le 1^{er} janvier (nouvel an) étaient fixés comme jours de

célébration d'un service divin. Or, le grand nombre d'exceptions montre que cette règle n'est pas applicable à l'Église globale. On aboutit à des dérogations régionales dues à l'infrastructure des différents lieux d'implantation des communautés. Dans beaucoup de pays, la Saint-Sylvestre est un jour ouvré comme les autres. En Afrique du Sud, par exemple, la règle de la « célébration dominicale » a fait ses preuves depuis longtemps : le service divin de fin d'année a lieu le dernier dimanche de l'année, et celui du nouvel an, le premier dimanche de l'année. La même chose se pratique dans certaines régions d'Asie et en Amérique du Sud.

Les termes de la résolution de l'assemblée des apôtres de district d'Europe sont les suivants :

« À la suite de délibérations approfondies, les apôtres de district ont résolu qu'en Europe, dès 2017-2018, les services divins de fin et de début d'année auront lieu comme suit : Si le service divin de Noël tombe un samedi ou un dimanche, celui de fin d'année sera célébré le 31 décembre ; dans tous les autres cas, celui-ci aura lieu le dernier dimanche de l'année. Le service divin du nouvel an (c'est-à-dire le premier service divin de la nouvelle année) aura lieu désormais le premier dimanche de la nouvelle année. L'horaire en sera fixé par les apôtres de district. »

4 avril 2017